
TRIBUNAL DU CONTENTIEUX
ADMINISTRATIF DES NATIONS UNIES

Affaire n° UNDT/NY/2021/017
Jugement n° UNDT/2021/153
Date : 14 décembre 2021
Original : Anglais

... Comme le Tribunal le notera, à ce stade du conflit, il serait impossible pour les parties concernées de travailler ensemble ; un simple transfert ou un changement de premier notateur serait donc bénéfique non seulement pour [le requérant], mais aussi pour son supérieur hiérarchique, et en dernière analyse pour l'Organisation dans son ensemble.

8. Par conséquent, la seule réparation demandée par le requérant est l'annulation

Conclusion

12. Par ces motifs, le Tribunal rejette la requête.

(Signé)

M^{me} Joelle Adda

Ainsi jugé le 14^e décembre 2021

Enregistré au Greffe le 14^e décembre 2021

(Signé)

Nerea Suero Fontecha, Greffière, New York